



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE du PUY-DE-DOME

Direction Départementale du Territoire du Puy-de-Dôme

COMPTE - RENDU

Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR830 1038 « Val d'Allier Alagnon »

Réunion du 1^{er} décembre 2017 à Orbeil

La réunion est présidée par Mr Tristan RIQUELME, Sous-préfet d'Issoire et Président du Comité de pilotage.

Sont présents :

Tristan RIQUELME	Sous-préfecture d'Issoire
Bertrand WOJTKO	DDT du Puy-de-Dôme
Amandine DEGUILHEM	Etablissement Public Loire
David OLAGNOL	Syndicat mixte interdépartemental de gestion intégrée de l'Alagnon et ses affluents
Jean-Paul BERNARD	Communauté d'agglomération du Pays d'Issoire, Mairie de Beaulieu
Marie-Pierre SAUX	Communauté d'agglomération du Pays d'Issoire, Mairie des Pradeaux
Michel POMEL	Communauté d'agglomération du Pays d'Issoire, Mairie de Sauvagnat-Sainte-Marthe
Gérard GOURBEYRE	Communauté de communes des Côteaux de l'Allier, Mairie d'Orbeil
Jean-François FARY	Mairie de Charbonnier-les-Mines
Daniel BOURSANGE	Mairie de Le-Breuil-sur-Couze
	Mairie de Parent
Cécile PAGEAULT	Mairie de Saint-Yvoine
Patricia CHAPUT	Mairie de Vic-le-Comte
Roger ANGLARET	Puy-de-Dôme Nature Environnement
Alexis RENAUX	Ligue pour la Protection des Oiseaux
Julien SAILLARD	CEN Auvergne
Julie BODIN	CEN Auvergne

Sont excusés : Mairie d'Authezat, Mairie de Jumeaux, Mairie de Mirefleurs, Fédération départementale des chasseurs du Puy-de-Dôme.



Mr le Sous-Préfet introduit la réunion et remercie Mr GOURBEYRE pour son accueil à Orbeil. Il laisse la parole à Mr SAILLARD et Mme BODIN du Conservatoire d'espaces naturels Auvergne, en charge de l'animation du site Natura 2000 pour le compte de l'Etat. Mme BODIN se présente en tant que nouvelle animatrice du site Natura 2000 depuis avril 2017, à la suite de Mr SAILLARD. La présentation des animateurs est jointe au présent compte-rendu.

Discussion sur les actions prévues dans le contrat Natura 2000 sur le champ captant du Broc

Mr ANGLARET demande si les pins coupés seront dessouchés, et si non si cela ne constituera pas un risque de relargage de manganèse. Mr SAILLARD répond qu'il n'y aura pas dessouchage pour éviter la perturbation du sol et que le manganèse n'est relâché qu'en conditions anoxiques, ce qui n'est pas le cas ici. Les coupes seront étalées sur plusieurs années afin de maintenir un couvert végétal permanent.

Question sur la gestion des plantes exotiques envahissantes

Mr ANGLARET demande quels sont les moyens de lutte engagés sur le site Natura 2000 concernant la Renouée du Japon. Mr SAILLARD répond qu'une réflexion sur la stratégie d'intervention sur les plantes exotiques envahissantes a été menée il y a plusieurs années et que le choix a été fait d'intervenir prioritairement sur les espèces émergentes et le front de colonisation des espèces installées, comme c'est le cas sur l'exemple présenté sur la Jussie à Issoire. Les Renouées asiatiques sont omniprésentes sur le val d'Allier puydômois, ce secteur n'est donc pas prioritaire pour une intervention de lutte sur ces espèces.

Question sur le projet de réhaussement de la digue de Constellium

La question est posée de l'interférence du projet de réhaussement de la digue de l'entreprise Constellium avec le site Natura 2000. Mr le Sous-Préfet et Mr SAILLARD indiquent que le projet est situé en dehors du périmètre du site Natura 2000, qu'il vise des questions de sécurité et qu'il fait l'objet d'une instruction réglementaire dans le cadre de la Loi sur l'eau.

Échanges sur les projets et autres politiques publiques concernant le site Natura 2000 Val d'Allier Alagnon

Mr ANGLARET demande des précisions sur le projet de réhabilitation de l'A75 entre Issoire et Coudes. Mme BODIN apporte des compléments sur ce projet qui consiste à une mise aux normes de ce tronçon vis-à-vis du risque de pollution accidentelle par temps sec par l'installation de bacs de récupération en bordure de l'A75.

Mr ANGLARET s'interroge sur l'impact sur la dynamique fluviale du projet de nouveau pont sur l'Allier dans le cadre du contournement de Cournon. Mr SAILLARD précise qu'en rive droite, la dynamique est déjà bloquée par les anciennes gravières et en rive gauche il a été demandé que les piles du viaduc soient conçues pour pouvoir se retrouver au milieu de la rivière en cas de divagation du lit, et ainsi ne pas nécessiter de protection contre l'érosion latérale. Mr WOJTKO complète en expliquant que ces contraintes ont bien été prises en compte mais qu'aujourd'hui le facteur bloquant du projet porte sur la zone de protection du site classé de Gondole.

Les échanges se poursuivent autour de la réglementation ayant trait aux manifestations sportives et notamment sur le problème d'accès motorisé sauvage à Auzat-la-Combelle/Beaulieu (passage sur un circuit de motocross après la fin de la manifestation autorisée). Mr le Sous-Préfet rappelle que le Maire peut prendre un arrêté municipal et solliciter l'intervention des gendarmes en cas de contrevenants. Mr BERNARD indique que cela a été fait mais que les pratiques se poursuivent. Mr le Sous-Préfet évoque la solution de ne pas autoriser une année la manifestation de motocross pour instaurer la mise en place de bonnes pratiques. Une réunion de concertation sera organisée ultérieurement afin de tenter de trouver une solution.

Question relative à la mise à jour de la cartographie des habitats naturels

Mr OLAGNOL du SIGAL demande si l'évaluation de l'état de conservation des habitats a été réalisée en même temps que la cartographie. Mme BODIN indique que les habitats sont caractérisés par des relevés de végétation conformément au protocole, l'objectif étant de recenser les habitats présents sur l'ensemble du périmètre. Elle précise que des évaluations plus fines ont déjà été réalisées précédemment sur certains habitats et qu'une mise à jour est prévue sur les années à venir pour les nouveaux habitats identifiés. Mr WOJTKO ajoute que la mise à jour de la cartographie des habitats naturels est un travail de connaissance essentiel, utilisé par l'Etat lors de l'instruction des projets.

Autres échanges

Mr OLAGNOL souhaite savoir où est la station de Jussie la plus en amont sur l'Allier. Mr SAILLARD indique que la Jussie est présente de façon quasi continue en aval de Mirefleurs et que plus en amont, seule une station ponctuelle existe sur le plan d'eau du Mas à Issoire, d'où les interventions régulières prévues sur ce plan d'eau afin de contenir l'espèce et éviter sa propagation à l'amont.



Mr le Sous-Préfet remercie les animateurs Natura 2000 pour leur travail, les membres du comité de pilotage pour leur attention et la mairie d'Orbeil pour son accueil avant de conclure la réunion.

Mr GOUBEYRE remercie les participants et clôt la séance.